



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 29/2007
AU CONSEIL COMMUNAL**

**MISE EN PLACE D'UN ÉQUIPEMENT MULTIMÉDIA DANS
LA SALLE DU CONSEIL**

Séance de la commission :

**jeudi 15 novembre 2007, à 19h30
Hôtel de Ville, salle n° 6**

Vevey, le 25 octobre 2007

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Sur demande municipale, la Direction de l'urbanisme et des constructions et le Service informatique ont étudié conjointement la mise en place d'une installation multimédia dans la salle du Conseil communal. S'agissant d'une salle de vaste dimension et importante, les deux services communaux ont travaillé avec la société Technicongrès Martano SA, de Fontanivent/Montreux, spécialisée dans la mise en place d'équipement de visualisation et de sonorisation.

L'installation prévue comprend un projecteur performant, un ordinateur portable, un lecteur combiné DVD-VHS et un écran motorisé (2 m. sur 3 m.) qui sera placé en hauteur derrière le podium de la Présidente. De plus, comme la sonorisation présente de la salle était assurée par des équipements déjà anciens dont la qualité laissait quelque peu à désirer, il a été intégré dans ce préavis le remplacement des haut-parleurs actuels ainsi que de l'amplificateur.

Cette installation permettra donc aussi bien de diffuser des présentations de type informatique que le contenu d'un DVD ou d'une cassette VHS. Enfin, une caméra de visualisation séparée permettra de filmer et d'afficher sur l'écran tout document papier ou même un livre épais.

Etant donné que les séances du Conseil sont retransmises par la télévision régionale, un représentant d'ICI-Télévision a été associé à la réflexion. Comme c'est principalement le fait de toucher au son qui est le plus délicat, il a été convenu de tester la sonorisation lors d'une des séances du Conseil. Une première sonorisation avec 2 systèmes de haut-parleurs, proposée par Technicongrès, a été testée lors de la séance télévisée du 30 août et s'est révélée clairement insuffisante. C'est pourquoi une sonorisation plus "musclée" avec 4 haut-parleurs a été mise en place pour la séance du Conseil du 27 septembre et a cette fois donné entière satisfaction.

Cette installation multimédia n'est pas uniquement destinée aux besoins du Conseil communal, mais répond aussi à ceux des autres usagers de la salle. On peut d'ailleurs remarquer qu'il est de plus en plus fréquent qu'il faille installer un projecteur et un écran pour des séances de l'administration communale ou pour une réservation externe. Ce n'est donc vraiment pas un luxe qu'une salle de la taille de celle du Conseil soit équipée d'un écran et d'un système de projection.

2. Equipements prévus

Projecteur (beamer) :

Le projecteur prévu est un modèle doté d'une luminosité élevée (3'500 lumens). Il sera fixé au plafond sur un support métallique fixe.

Commandes et connecteurs :

Le boîtier de commande de l'équipement multimédia se trouvera sur le pupitre du président, du côté de la porte d'entrée. Deux prises permettant de connecter un PC au projecteur seront disposées d'une part sur la table de la Municipalité, et, d'autre part entre la place de la Présidente du Conseil et celle des rapporteurs de commissions.

Caméra de visualisation :

Cet équipement séparé pourra être branché sur l'une ou l'autre des prises reliées au projecteur et diffuser l'image d'une feuille, d'un livre ou de tout objet.

Ecran :

L'écran prévu est un écran motorisé de grande taille (2 mètres sur 3). Le mécanisme sera dissimulé au-dessus du plafond et la toile descendra à travers une fente faite dans le bois, à l'image de l'installation réalisée en salle de Municipalité. L'atteinte au plafond sera donc

minime. On peut d'ailleurs relever que ce plafond date de la rénovation de la salle de 1972-1974 et n'a pas de valeur historique, même s'il s'agit d'un beau plafond en bois.

Afin de permettre à la Présidente et à la Municipalité de pouvoir voir les images projetées, dans des bonnes conditions (sans risque de torticolis), un écran sur un chariot mobile, placé devant le premier rang du Conseil, affichera également les images de la présentation.

Lecteur combiné DVD/VHS :

Un lecteur combiné, relié au projecteur, permettra de diffuser aussi bien des enregistrements sur DVD que sur cassettes VHS. Cet appareil, équipé d'un tuner et raccordé au télé-réseau, offrira également le visionnement d'émissions en direct.

Eclairage :

Les spots fixés de manière provisoire (serre-joints et rallonges électriques) par ICI-Télévision pour éclairer la table de la Municipalité seront remplacés par des équipements fixes.

De plus, pour donner suite à une proposition de Mme Bischoff, Conseillère communale et membre de la commission de la Communication, demandant le remplacement des ampoules à incandescence des lustres, M. Würsten, le délégué à l'énergie de la ville va analyser la pertinence et la possibilité de cette opération (notamment voir si la lumière dispensée par les ampoules basse énergie de type bougie est suffisante). Même si les ampoules à incandescence actuelles sont des 25 ou des 40 watts, l'économie d'énergie devrait être relativement conséquente compte tenu du nombre d'ampoules concernées (288 ampoules sur l'ensemble des lustres). Le remplacement de ces ampoules serait financé par le biais du budget d'entretien des bâtiments.

Accès sans fil à Internet (Wi-Fi) :

Le service informatique équipera également la salle d'un accès sans fil (Wi-Fi) gratuit à Internet en transportant à travers des fibres optiques le signal disponible déjà aujourd'hui à la bibliothèque.

Portable :

Un ordinateur portable, équipé de la bureautique Office (Word, Excel, Powerpoint) et disposant de l'accès à Internet via le système Wi-Fi, fera partie de l'équipement de la salle.

Sonorisation :

Deux sonorisations distinctes sont prévues : l'une, nouvelle, est constituée de deux haut-parleurs situés sur les côtés de l'écran et permettra de diffuser le son d'une présentation ou d'un film; l'autre est le remplacement des haut-parleurs "voix" diffusant les sons captés par les micros. En effet, l'installation audio de la salle du Conseil est vraiment ancienne : les haut-parleurs ont été installés lors des travaux de rénovation de la salle entre 1972 et 1974, alors que l'amplificateur a été mis en place il y a une bonne quinzaine d'années. Aussi, suite aux tests évoqués sur la page précédente, la sonorisation "voix" se composera de 4 groupes de haut-parleurs et d'un nouvel amplificateur. Enfin, vu la proximité entre les micros de la table de Municipalité et l'un des haut-parleurs, l'installation comprendra également un système anti larsen qui filtrera ces sifflements parasites que sont les effets larsen.

Les micros actuels (fixes et sans fil), installés en 2000, n'ont pas besoin d'être remplacés et seront donc raccordés au nouvel amplificateur.

3. Besoins de cet équipement

En l'état actuel, la mise en place d'un beamer et d'un écran dans cette salle n'est vraiment pas esthétique et fonctionnelle, avec des prises électriques à tirer sur 10 mètres, le projecteur à installer dans le couloir central (ou devant le 1er rang), l'écran à placer devant le pupitre (ou la porte d'entrée) et la longueur du câble VGA (liaison PC - projecteur) qui limite l'endroit où peut s'installer la personne qui effectue la présentation.

Aussi, vu la taille et la configuration de la salle, il n'y pas 36 solutions si l'on veut l'équiper d'un projecteur permettant de diffuser l'image dans des bonnes conditions : celui-ci doit être installé au plafond. Cette solution induit par contre des coûts supplémentaires de menuiserie et d'électricité.

L'autre option possible est la solution actuelle, où l'huissier est averti quelques jours avant qu'il faudra installer un écran et un projecteur. Il va alors contacter le responsable informatique pour emprunter un écran, un beamer et un ordinateur portable et tous deux vont installer les équipements. Il faudra ensuite ramener le matériel à l'Hôtel de Ville. Cette solution bon marché a quand même un certain coût si l'on compte le temps nécessaire pour mettre en place le matériel, puis le démonter. L'autre problème avec cette option est qu'il est impossible d'improviser une présentation ou une recherche sur Internet, si l'équipement n'a pas été mis spécialement en place pour la séance.

On peut également noter qu'on utilise de plus en plus les moyens multimédia. Cette année par exemple le Service du personnel a organisé 5 ou 6 séances pour le personnel dans la salle du Conseil, séances pour lesquels il a fallu mettre en place beamer, écran et ordinateur portable. Le même matériel a également été nécessaire dans cette salle pour une séance de l'Agenda 21 concernant la mobilité et pour une séance avec les représentants des services des sports des villes suisses. Ce ne sont encore certes que des usages ponctuels, mais le recours à des présentations informatiques tend à se généraliser.

4. Détail des coûts

Les coûts des achats et des travaux nécessaires pour la mise en place des équipements multimédia décrits plus haut s'établissent comme suit :

Fourniture, configuration et installation des équipements multimédia comprenant : projecteur, écran motorisé, boîtiers de commande, haut-parleurs pour les présentations, lecteur DVD-VHS, écran pour la Municipalité et la Présidente, câbles	27'100.--
Travaux d'électricité : alimentation électrique du projecteur, du moteur de l'écran et raccordement aux boîtiers de commande. Montage d'une ligne pour le télé-réseau. Fourniture et installation des éclairages nécessaires pour ICI-Télévision	7'800.--
Fourniture et installation de la sonorisation "parole", amplificateur, 4 haut-parleurs	9'200.--
Travaux d'électricité pour mise en place de la sonorisation "parole"	1'100.--
Travaux de menuiserie : démontage ponctuel du plafond à caissons pour fixation du projecteur et de l'écran, pose d'un support pour projecteur au plafond	3'000.--
Achat d'un ordinateur portable dédié et des programmes nécessaires (Office, antivirus)	2'500.--
Achat d'une borne Wi-Fi, de 2 convertisseurs cuivre/fibre et des câbles patches fibres optiques nécessaires pour reprendre le signal du freespot (accès Internet sans fil gratuit) de la bibliothèque	900.--
Divers et imprévus	2'000.--
TOTAL TTC	53'600.--

5. Aspect financier

Plan des investissements

Cet objet ne figure pas au plan des investissements 2006-2011.

Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 53'600.-- demandé par le présent préavis en une seule fois.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 29/2007, du 25 octobre 2007, concernant la mise en place d'un équipement multimédia dans la salle du Conseil
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- d'allouer à la Municipalité un crédit de **CHF 53'600.--** pour financer l'achat et la mise en place des équipements multimédia dans la salle du Conseil;
- de charger la Direction de l'urbanisme et des constructions, en collaboration avec le Service informatique, de l'exécution des travaux;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements";
- d'amortir cette dépense en une seule fois par un amortissement de CHF 53'600.--;

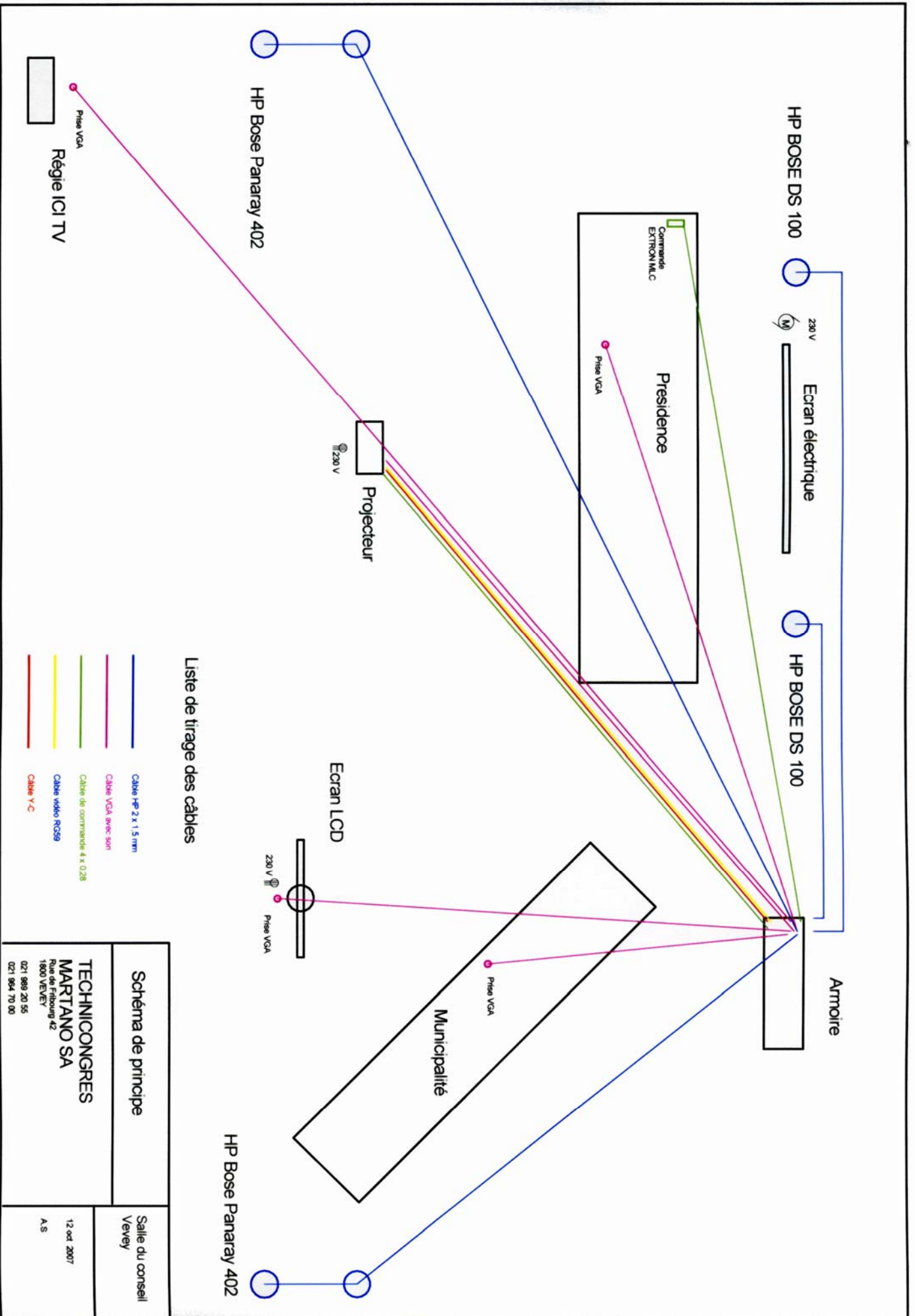
Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Laurent Ballif, Syndic

Annexes : - schéma de l'installation multimédia en salle du Conseil
- grille d'analyse concernant le développement durable



Liste de tirage des câbles

- Câble HP 2 x 1,5 mm
- Câble VGA avec son
- Câble de commande 4 x 0,28
- Câble vidéo RG59
- Câble V.C

Schéma de principe	Salle du conseil Vevey
---------------------------	----------------------------------

TECHNICONGRES
MARTANO SA
 Rue de Fiboung 42
 1800 VEVEY
 021 888 20 55
 021 884 70 00

12 oct 2007
 A.S



*Actions pour l'Avenir
Agenda 21 Vevey*

Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?